

Stage n°1101

Paris  
**20 et 21 janvier 2011**

## La réforme impossible de la santé au travail

### De la loi mort-née de novembre 2010 au dernier projet du gouvernement

#### Direction du stage

**Hubert Seillan**, directeur général  
du Groupe Préventique,  
professeur de droit du danger

#### Une situation préoccupante

Il est aujourd'hui avéré que les services et les professionnels de la santé au travail ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences légales. Cela résulte à la fois :

- de la pénurie des médecins du travail ;
- d'une définition peu claire des missions des autres professionnels de la santé au travail ;
- d'une gouvernance insuffisante des services ;
- de l'apparition de nouveaux enjeux sanitaires et sociaux.

Cette situation est particulièrement préoccupante principalement à l'égard :

- des salariés dont la santé n'est pas suffisamment prise en compte ;
- des responsabilités civiles et pénales encourues par les médecins du travail, les services, les employeurs et... l'État.

Ce dernier a parfaitement conscience de la nécessité d'adapter le dispositif légal aux réalités actuelles et à venir. Il a longtemps souhaité associer les partenaires sociaux à la démarche mais, aucun consensus n'ayant pu être trouvé entre ces derniers, il a décidé d'engager la réforme dans les délais les plus brefs, en l'intégrant dans la loi sur les retraites. Mais le Conseil constitutionnel a déclaré le procédé non conforme à la constitution et a annulé les articles se rapportant à la santé au travail.

En ce début décembre, alors que nous réalisons ce document, trois possibilités sont ouvertes :

- mise à l'ordre du jour du Parlement de la proposition de loi des sénateurs,
- établissement d'un projet de loi par le gouvernement,
- relance des discussions négociations entre les partenaires sociaux.

La plus plausible est sûrement la première. C'est en effet la plus logique et la plus rapide. Le texte ayant été voté une première fois ne suppose donc pas de discussions importantes et pourrait donc être voté très vite.

Ces deux journées permettront de faire le point sur :

- 1- les nouvelles dispositions à confirmer ;
- 2- la nouvelle gouvernance des services ;
- 3- les positions des partenaires sociaux ;
- 4- la suite :
  - les précisions réglementaires,
  - les guides de bonnes pratiques.

#### Deux jours d'enseignements, d'échanges et d'information

Pour ces 16<sup>es</sup> journées Santé & Travail en 2011, Hubert Seillan a fait appel à :

- Christian Dellacherie, membre du Conseil économique, social et de l'environnement ;
- Paul Frimat, professeur en santé au travail ;
- Gilles Leclercq, médecin du travail ;
- auteurs de rapports au ministre chargé du travail ;
- des directeurs de services interentreprises ;
- des IPRP ;
- aux partenaires sociaux ;
- à Jean-Denis Combexelle, directeur général du travail.

## La réforme impossible de la santé au travail

De la loi mort-née de novembre 2010 au dernier projet du gouvernement

### 20 janvier

#### 8 h : 30 : Accueil des participants

Catherine Pugeault, directrice du master  
Ingénierie des risques, Université Paris Descartes

#### 9 h 15 : Étude d'une loi mort-née et du nouveau projet gouvernemental

Hubert Seillan

10 h 45 : pause café

#### 11 h : Table ronde

avec Christian Dellacherie, Paul Frimat,  
Gilles Leclercq, auteurs du dernier rapport sur  
la réforme

12 h 45 : déjeuner pris en commun

#### 14 h 30 : L'analyse des directeurs de services

Table ronde avec Bernard Gaïssset, directeur  
général de l'ACMS, et Jean-Paul Tessiereau,  
directeur général du CMIE

#### 16 h : L'analyse des IPRP

M. Jean-Marc Decerle, directeur de la  
coordination pluridisciplinaire de l'ACMS,  
et Jacques Rondeleux, responsable d'une  
association réunissant un collectif d'IPRP

17 h 30 : fin des travaux de la 1<sup>re</sup> journée

### 21 janvier

9 h : Les risques juridiques encourus  
par les protagonistes de la santé au  
travail : identification, évaluation,  
prévention, limitation

Hubert Seillan

10 h 30 : La négociation, la loi,  
la gouvernance : analyse et points  
de vue

Table ronde avec les partenaires  
sociaux et deux grands témoins :  
Martial Brun, directeur du Cisme, et  
Jacques Texier, président de l'ACMS

12 h 30 : déjeuner pris en commun

14 h 15 : Santé au travail  
et responsabilités de l'Etat :  
le projet de loi et ses compléments  
réglementaires

Jean-Denis Combrexelle, directeur  
général du travail

16 h : discussion générale et synthèse  
du séminaire

16 h 30 : fin des travaux

### Documentation fournie

Un dossier pratique

**Lieu :** Université Paris-Descartes

Centre univ. des Saints-Pères  
45 rue des Saints-Pères  
75006 Paris

### Conditions d'inscription

900 € ht

Prix incluant les pauses café, les déjeuners,  
la documentation et un abonnement d'un an  
à *Préventique Sécurité*

Règlement par chèque ou virement à l'ordre de Groupe  
Préventique - RIB 10907 00001 92021393796 83  
Banque Populaire du Sud-Ouest.

Annulation sans frais : 10 jours avant le premier jour  
de la formation. En cas d'empêchement de suivi du  
stage, un crédit financier correspondant au montant  
sera inscrit à votre compte.

### Organisme de formation

enregistré sous le n°72.33.06924.33  
à la préfecture de la Gironde

### Contact

Jocelyne Tauzia. Tél. : 05 57 87 45 63

Mél : [formation@preventique.org](mailto:formation@preventique.org)

Une convention de formation vous sera envoyée  
sur simple demande

## Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la formation **La réforme impossible de la santé au travail**

Stage n° 1101 - Paris, 20 & 21 janvier 2011

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Structure : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_ Mél (obligatoire) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Convention de stage :  oui  non

À renvoyer à **Groupe Préventique** - 68 cours de la Martinique - BP 70083 - 33026 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 57 87 45 63 - Télécopie : 05 57 87 45 67 - Mél : [formation@preventique.org](mailto:formation@preventique.org)

Règlement par chèque ou virement à l'ordre de Groupe Préventique - RIB 10907 00001 92021393796 83 - Banque Populaire du Sud-Ouest.